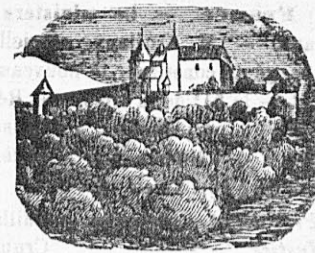


S'adresser
à l'Agence Immobilière
Fribourgeoise
Edouard FISCHER
Grand'Places, 26
FRIBOURG



LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS
Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50
» . . . 6 mois » 2.50
Etranger. 1 an » 9.—
» . . . 6 mois » 5.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les
bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 5⁵⁷ 8⁵⁵ 10⁰⁵ 2⁴² 5⁰⁰ 9⁰⁰ — BULLE, arr. 7⁴⁰ 9⁰⁸ 12¹² 4⁵⁰ 8⁵⁵ 10⁵⁰

ANNONCES

District de la Gruyère : une
seule insertion 15 c ; annon-
ces répétées, 10 c. Canton
et Suisse, 15 c. Etranger,
20 c. la ligne ou son espace.
RÉCLAMES : Suisse, 30 cent.
Etranger, 40 c. la ligne.
S'adr. à l'Agence de pu-
blicité Haasenstein et Vo-
gler, 84, rue de Bouleyres
(Cercle catholique 1^{er} étage)



Couverture de toits

et

revêtements de façades.

Sécurité au vent et aux oura-

gans. — Grande légèreté.

Durée illimitée.

Vente d'immeubles.

L'Office des faillites de la Gruyère
exposera en vente par voie de mises
publiques, **vendredi 30 juin, à
2 heures**, à la salle du Tribunal,
Château de Bulle, les immeubles ap-
partenant à la Masse en faillite **Es-
civa François, feu Alexan-
dre, à La Tour de Trême,**

1^{er} lot.

Domaine de Praz de Mard, d'une
contenance de 22 poses et 1/2.

2^e lot.

Domaine des Planches et Praz-Novy,
une contenance d'environ 5 poses.
La vente aura lieu à tout prix.

mes !!

fontaine, un bel assortiment de
chemises, corsets, de beaux bas
en laine à 1 fr. 50 les 2 paires, bel
quipure, ainsi qu'un beau choix de

M. DOMON.

laire Suisse

: Fr. 62,000,000.—

pour les dépôts anciens et nou-

à vue,

ivant l'importance et la durée du

5000.—

ont délivrés gratuitement.

quartier Saint-Pierre.

tel-Saint-Denis, Morat, Domdidier,

BULLE, le 30 juin 1911.

Les arrondissements fribourgeois.

Sous ce titre, la *Liberté* du 14 juin, revenant à la charge, rapporte le discours de M. le conseiller national Motta, non pas tant pour démontrer que les propositions discutées étaient inadmissibles pour la droite ultramontaine, que plutôt pour reprendre les plaisanteries déplacées à l'adresse du parti radical fribourgeois dont l'orateur tessinois a cru devoir émailler son discours. M. le conseiller national Dr Forrer a déjà relevé cette attitude peu chevaleresque du leader conservateur, qui « jérémiade » continuellement sur la situation, cependant éminemment différente qui, au Tessin, est faite à son parti par la majorité gouvernementale. M. Motta peut bien s'être trompé en morigénant de la sorte une minorité respectable dont le seul tort est de réclamer justice ; il s'expose aux conséquences de sa thèse lorsqu'il sera rentré chez lui. Mais, ne sommes-nous pas habitués à voir ces Messieurs tourner leur veste en réintégrant leur domicile ? !

Tous ceux qui ont eu à s'occuper des arrondissements fribourgeois ont dû, à moins de parti pris, se rendre à l'évidence que la question était difficile à résoudre en tant qu'elle devait assurer une représentation équitable à la minorité fribourgeoise. En effet, les libéraux-radicaux fribourgeois sont répartis dans tous les districts. Alors même qu'ils comptent le tiers du corps électoral, ils ne peuvent arriver par leurs propres forces à nommer nulle part des représentants. La Gruyère et le Lac, érigés en arrondissements uninominaux pourraient seuls avoir quelque chance de succès. Les facteurs de cette dispersion sont connus : pression intense, moyens inadéquables pour avoir raison de l'adversaire, exploitation de toutes les situations et de tous les mobiles, fonctionnarisme à outrance, etc., etc., et, en présence de tous ces facteurs, l'indifférence qui envahit progressivement les parias de la politique, indifférence que M. Python proclame comme une adhésion de plus en plus grande à son régime !!

Il subsiste donc dans les districts quelques noyaux de citoyens libres et

innattaquables qui ne veulent pas d'un régime auquel, dans quelques décades, nul n'osera avouer avoir appartenu.

La votation sur la Représentation Proportionnelle s'est faite partout au cri de « Pas de proportionnelle, mais représentation des minorités ». Par suite de ces assurances et de promesses faites dans d'autres circonstances, la réalisation de ce principe apparaissait comme certaine, au prix même d'une légère entorse aux expédients auxquels on a déjà dû avoir recours pour doter la Suisse d'une représentation à travers le crible des cantons, déjà cependant concrétisés par le Conseil des Etats.

Habités à subir la manière forte, les radicaux fribourgeois espéraient que la majorité radicale suisse appliquerait à M. Python sa maxime de prédilection : « Sic volo, sic jubeo », sans trop s'inquiéter de ce qu'il penserait de cette application du talion.

Nous n'avons pas à expliquer ici comment les différentes propositions, lesquelles n'émanent pas toutes des représentants de l'opposition fribourgeoise, sont nées de discussions avec des amis compétents du parti radical suisse, dont les conseils pouvaient être suivis. Le principe de la représentation admis, toutes les solutions en rapport devaient être pondérées et jugées. La sainte ferveur, que montrait M. Motta à donner à la minorité fribourgeoise la représentation à laquelle elle a droit, était singulièrement profanisée par l'ardeur qu'il mettait à ne pas trouver de solution possible : Tartufe n'est pas mort ! Si les radicaux fribourgeois ne s'en étaient tenus qu'à une seule proposition, ils encouraient le reproche d'absolutisme, de contrainte sur la majorité du Conseil national.

Les bonnes dispositions que les radicaux fribourgeois ont trouvées auprès de leurs corrégionnaires politiques ont été plutôt atténuées par l'apparente impossibilité d'arriver à une solution. Il ne restait plus que la garantie sans condition, affirmée par M. le conseiller fédéral Ruchet à la réunion de la gauche, reprise par les rapporteurs MM. Spahn et Thélin devant le Conseil national, et dont M. Motta, comme député conservateur, s'est également fait l'écho. Si cette garantie ne pouvait avoir aucune sanction civile,

elle devait néanmoins signifier quelque chose, sinon elle était inutile, dérisoire même dans un semblable débat. Aussi, « les mandataires des radicaux » de Fribourg, qui connaissent leur homme mieux que n'importe qui, finirent par admettre l'arrondissement unique, avec la garantie en laquelle ils n'avaient, il est vrai, nulle confiance, mais dans le but de faire contrôler cette garantie par ceux à qui elle avait été promise. Ils auraient désiré qu'une entrevue avec les représentants autorisés du parti gouvernemental vint mettre fin à toute incertitude ; mais M. Python ne traite qu'avec ceux qui n'ont aucun mandat et qu'il a au préalable habilement cuisinés.

(A suivre).

NOUVELLES SUISSES

Fondation Winkelried. — Mme Vve Reinhart, au Havre, a adressé à la caisse d'Etat fédérale, en mémoire de M. Louis-Edouard Reinhart, son mari défunt, la somme de 5000 fr. par l'intermédiaire de la banque de Winterthour, comme don à la fondation fédérale Winkelried. Le Conseil fédéral a fait adresser ses remerciements à la généreuse donatrice.

Chez les tireurs. — L'Union internationale des fédérations et associations nationales de tir, présidée par M. Mérillon, s'est réunie à Rome le 8 juin. Entre autres choses, elle a décidé par acclamation d'offrir au colonel A. Thélin, au moment où il quitte la présidence de la Société suisse des carabiniers, le grand diplôme d'honneur de l'Union internationale, à titre d'hommage pour les grands services rendus à la cause du tir.

Berne. — Noyade. — Mardi, un jeune garçon de dix ans, nommé Schmid, s'est noyé en se baignant dans le lac de Bière. Il apprenait à nager à l'aide de vessies. L'une d'elles creva et le jeune garçon s'enfonça dans l'eau. D'autres baigneurs se portèrent à son secours, mais il ne fut retiré de l'eau qu'à l'état de cadavre.

Argovie. — Horrible attentat. — Le petit village d'Arni vient d'être plongé dans la consternation. Une jeune fille de l'endroit, Francisca Huber, a été assassinée lundi après-midi, comme elle revenait de l'école secondaire de Bremgarten. D'ordinaire, la

jeune fille faisait les deux heures de route de Bremgarten à Arni en compagnie d'un écolier de son village. Or, lundi, étant libre à 3 heures déjà, tandis que son camarade, devait rester en classe jusqu'à 4 heures, elle n'eut pas la patience d'attendre et partit seule. Le soir même, on trouvait son cadavre horriblement mutilé. La pauvre enfant avait été la victime d'un abominable satyre.

L'assassin a été découvert et arrêté le lendemain déjà, grâce à un chien de police. C'est un valet de ferme de 19 ans, nommé Bunzli, de Coire, domicilié à Lunckhofen. En le conduisant à la prison de Bremgarten, les gendarmes ont eu mille peines à le soustraire à la fureur des villageois qui voulaient l'écharper.

Grisons. — Les cerfs. — Le gouvernement a adressé au Conseil fédéral une demande de faire abattre à Mayenfeld, par des chasseurs de confiance, un certain nombre de cerfs, qui causent dans cette région de graves dégâts aux cultures.

— Les bœufs argentins. — Mercredi matin, à Coire, pendant qu'on déchargeait du bétail à la gare, six bœufs argentins se sont échappés et ont pris la clef des champs. Ne pouvant les attrapper, on a été obligé d'en abattre cinq à coups de fusil. Le sixième manque encore.

Zurich. — Les automobiles. — Trois habitants de Zurich faisaient, vendredi dernier, une promenade en automobile dans le canton de Schwytz. Près de Bäch, leur voiture versa et l'un des promeneurs fut blessé mortellement. On apprend aujourd'hui qu'il a succombé. Le défunt était M. Egli, directeur général de l'Helvetia, société d'assurance contre les accidents.

A L'ÉTRANGER

Allemagne. — Deux malfaitteurs. — La cour d'assises a condamné, mardi, l'ouvrier Eugène Trimbach, de Lucerne, âgé de 24 ans, et l'infirmier Auguste Weingart, de Cologne, 25 ans, accusés d'avoir tenté de cambrioler le sanatorium de Hohenhonnef et d'avoir blessé grièvement un veilleur de nuit, chacun à 10 ans de réclusion, à la perte de leurs droits civiques avec surveillance de la police.

France. — Le ministère Caillaux. — M. Caillaux, officiellement chargé de constituer le nouveau cabinet — le 51^e de la troisième République — a pu présenter mardi soir sa liste à M. Fallières. Le ministère est composé comme suit :

Présidence et intérieur	Caillaux
Justice	Cruppi
Affaires étrangères	de Selves
Guerre	Messimy
Marine	Delcassé
Instruction publique	Steeg
Travaux publics	Augagneur
Commerce	Couyba
Agriculture	Pams
Colonies	Lebrun
Travail	R. Renoult
Finances	Klotz

Les sous-secrétaires d'Etat sont : M. Malvy, à l'intérieur ; M. Besnard, aux finances ; M. Chaumet, aux postes ; et naturellement l'excellent M. Dujardin-Beaumets, aux Beaux-Arts.

Six ministres faisaient déjà partie du cabinet : MM. Caillaux, qui passe des finances à l'intérieur en prenant la présidence, Cruppi, qui passe des affaires étrangères à la justice, Delcassé, Steeg, Pams, qui conservent leurs portefeuilles et Messimy, qui passe des colonies à la guerre.

— **Contre le choléra.** — La France a pris des mesures rigoureuses aux frontières, entre autres à Modane et à Vintimille, pour la surveillance des voyageurs arrivant d'Italie.

Au ministère de l'intérieur, on déclare que les régions considérées actuellement comme contaminées sont celles de Naples et de Palerme. A Palerme, les premiers cas furent constatés à l'asile d'aliénés il y a déjà plusieurs semaines. Actuellement, on en compte une quarantaine par jour dans cette ville. A Naples et dans quelques villages voisins déjà atteints l'année dernière, le nombre des cas journaliers est de trente à quarante.

La presse italienne feint une grande surprise. Tout le monde, dit-elle, ignorait l'existence du fléau. On va démentir officiellement que l'épidémie ait recommencé.

D'autre part, on télégraphie de Trieste qu'un cas de choléra s'est dé-

claré à bord d'un transatlantique autrichien qui avait fait escale à Naples avant son arrivée à Trieste. Une américaine, tombée malade pendant le voyage, a succombé. L'analyse chimique de ses éliminations a prouvé qu'il s'agissait d'un cas de choléra asiatique.

— **Une erreur du jury, meurtrier acquitté.** — Le jury de l'Aveyron jugeait un accusé nommé Capelle, d'Espalion, qui, il y a un mois, tua sa femme au cours d'une querelle de ménage.

La culpabilité était parfaitement établie et le jury avait l'intention de prononcer un verdict de condamnation, mais d'atténuer la peine. On lui posa deux questions. A la première : « L'accusé Capelle est-il coupable d'avoir porté des coups et blessures volontaires à sa femme sans intention de lui donner la mort ? » il répondit : « Non » ; à la deuxième : « Ces coups et blessures volontaires ont-ils eu pour conséquence d'amener la mort de la victime ? » il répondit « Oui » et accorde en outre les circonstances atténuantes.

Stupéfaction de la cour et du public à la lecture de ces réponses contradictoires. Mais le verdict prononcé en faveur de l'accusé par le chef du jury était acquis et la cour n'a pu que se conformer à la première réponse et prononcer l'acquiescement. Stupéfaction du jury à son tour. Mais il était trop tard légalement pour réparer l'erreur.

— **Le jeu.** — A partir du 1^{er} juillet, les jeux de hasard, que l'on trouve dans presque tous les cafés et même dans les hôtels, seront supprimés, à la suite d'un arrêté pris par le gouvernement français.

Italie. — Les funérailles de la princesse Clotilde. — Les funérailles de la princesse Clotilde ont eu lieu mercredi.

La princesse Clotilde est restée jusqu'à mardi étendue sur son lit, vêtue de la simple robe noire d'aspect monacal qu'elle portait constamment. Elle avait manifesté le désir que son lit mortuaire ne fût pas couvert de fleurs et demeurât pareil à celui d'une religieuse morte ; elle aurait voulu

aussi qu'aucune pompe n'accompagnât sa dépouille mortelle ; mais comme elle est princesse de sang royal son désir ne peut pas aller jusqu'à régler ses funérailles.

Selon la volonté du roi, elles étaient solennelles. Elles étaient populaires aussi, car tout le pays était en deuil et c'est en foule qu'on a suivi le long cortège qui se déroulait de Moncalieri à la basilique de Superga où sont ensevelis les princes de Savoie. La princesse Clotilde y reposera auprès de ses ancêtres et du prince Napoléon, son mari.

Le roi et la reine suivaient le cortège en voiture découverte, ainsi que tous les princes et dignitaires de la couronne.

— **La peur du choléra.** — Les bruits alarmants, répandus au sujet du choléra en Sicile, ont provoqué dans l'île une vive agitation.

A Bagheria, une manifestation violente s'est produite : la population a attaqué les baraquements de désinfection et les a brûlés. Les troupes intervenues ont empêché des désordres plus graves.

A Palazzo Adriano, la foule attaqua à coups de pierres l'hôtel de ville, dont les vitres volèrent toutes en éclats ; elle envahit et saccagea les maisons d'un médecin principal et du curé, accusés d'avoir introduit le choléra dans le pays.

A Vicaria, les gens de l'endroit se sont rendus en masse aux portes du pays pour empêcher l'entrée du médecin, envoyé pour prendre des mesures hygiéniques nécessaires. Le médecin informé en route, renonça à son voyage.

Hongrie. — 5 soldats se noient. — Pendant les manœuvres, cinq hommes du 21^e régiment de landwehr se sont noyés en prenant un bain.

Amérique. — La poste en aéroplane. — Un habitant de Philadelphie a chargé l'aviateur anglais Sopwith de porter un paquet en mer à destination du transatlantique *Olympic* L'aviateur, avec un passager à bord, se mit à la poursuite du navire et, l'ayant atteint, jeta son paquet sur le pont et revint à la côte.

le temps, comme je suis là...

« — Oh !

« — Eh bien, alors, serre-moi bien fort sur ton cœur, mon brave homme. Voilà cinquante ans que je te le dois, ce baiser d'amitié !... »

De douces larmes coulaient sur le visage de Jenny.

Et elle n'en avait point de honte, et elle n'essayait pas de s'en cacher. Elle regardait maintenant Laurent.

Et son regard semblait dire :

« — Les entends-tu ? ils ont passé leur vie à regretter leur amour... Me laisseras-tu toute ma vie t'aimer, moi qui t'offre le bonheur, sans même l'espoir de voir ton cœur s'adoucir ?... »

« — Pauvre enfant, pensait le comte.

Et, détournant les yeux du visage de Jenny, son regard tomba sur Bertignolles.

Le maître avait bien compris à quels sentiments intimes répondait, dans le cœur de sa fille, la scène des deux vieux, et oubliant, pendant une seconde, son rôle bonhomme, il eut un éclair de haine que surprit Laurent.

Le jeune homme tressaillit.

BRÈVES NOUVELLES

— Suisse —

La Chambre du Commerce de Zurich a voté un ordre du jour favorable à la loi fédérale sur les assurances-maladies et accidents.

— Une petite fille d'Altdorf, 13 ans, jouant au bord du Schächen, tombe à l'eau, est entraînée par le courant et noyée.

— Dans le canton d'Appenzell, il a de nouveau neigé dans les montagnes. La neige est descendue jusqu'à une altitude de 1800 mètres.

— Pour avoir ajouté 40 % d'eau à son lait, un laitier de Kreuzlingen est condamné par le tribunal à deux cents francs d'amende.

— A Altdorf, un ouvrier de 19 ans, Gabriel Mitterer, tombe d'une paroi de rocher, alors qu'il abat des arbres. Il est tué.

— Etranger —

A Breslau, dans un duel d'étudiants, un témoin est blessé par la rapière d'un combattant. Il meurt d'un empoisonnement du sang.

— Un incendie dû à la malveillance détruit 5000 traverses de chemins de fer, près de la gare de Saintes (Charente-Inférieure).

— Le cyclone qui a dévasté la côte du Chili a causé de grands dégâts dans l'intérieur. Deux cents personnes ont péri.

— Des réservoirs de pétrole ont brûlé à Port-Arthur (Texas). Il y a eu trois tués. Les dégâts sont évalués à cinq millions.

— Un incendie ayant éclaté dans un cinématographe de Portsmouth (Angleterre), des femmes et des enfants ont été piétinés et grièvement blessés.

CANTON DE FRIBOURG

Horaires. — Les projets d'horaires d'hiver des Chemins de fers fédéraux, du Fribourg-Morat-Anet, de la Sensethalbahnhof, de la directe Berne-Neuchâtel, des chemins de fer électriques de la Gruyère et veveysans, du Montreux-Oberland-bernois, ainsi que celui de la Société de navigation à vapeur sur les lacs de Neuchâtel et de Morat sont déposés aux bureaux des préfectures du canton, où les intéressés peuvent en prendre connaissance et formuler leurs observations, par écrit, jusqu'au 7 juillet prochain au plus tard.

Bain mortel. — Deux élèves du Technicum de Fribourg, âgés de 18 et 17 ans, se baignaient dans la Glâne, lundi, à l'endroit dit « la Fenettaz ». Il y a là un tourbillon dangereux. L'un

Ce n'était plus là le Bertignolles qu'il connaissait, bon garçon, insouciant, de figure placide et toujours prêt à pardonner les fredaines et à rendre service : c'était un Bertignolles qu'il n'avait jamais vu...

Le large visage s'était creusé brusquement de rides qui l'amaigrissaient, faisant saillir un mâchoire énorme de bête prête à dévorer, et les yeux se couvrirent soudain de rouges lueurs.

L'aspect était menaçant et terrible. Laurent le regardait, effaré.

Mais Bertignolles s'aperçoit qu'on l'observe. Et soudain les traits se détendent, le visage redevient gras et mou, la mâchoire semble rentrer, les yeux sont souriants.

Et pendant qu'il passe lentement la main sur son front, il dit, essayant de plaisanter :

« — Quelle jolie scène et quelle jolie musique, hein ? Je n'y comprends pas grand-chose et pourtant cela me bouleverse... Comment expliquez-vous cela ? »

Lorsqu'ils quittèrent le théâtre, Jenny dit à son père :

« — Nous donnons prochainement une fête à l'hôtel. As-tu invité M. de Soulaimes ? »

« — Pas encore... Charge-toi de faire toi-

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

87

La Fée Printemps.

PAR

JULES MARY.

Et il se disait :

« — C'est à elle que je dois l'intervention de son père... à elle, j'en suis sûr, que je devrai d'épargner à mon frère la honte de la faillite, de la banqueroute... A elle qui pourtant n'a rien à espérer de moi, puisqu'elle sait, l'exquise et douce créature, que j'en aime une autre.

Et son regard laissa peser sur le regard de Jenny je ne sais quelle vague pitié qui était presque de la tendresse.

Pourquoi l'aimait-elle ! se demandait le comte. Riche et admirablement belle, Jenny aurait pu être si heureuse ! Et il fallait qu'elle aimât le seul homme peut-être qui ne voulait point d'elle !

Le drame de l'« Arlésienne » se déroulait sous leurs yeux, amenant à cette mi-

nute la scène des deux vieux, Balthazar et la mère Renaud, qui se retrouvent après quarante années écoulées, alors que, lorsqu'ils étaient jeunes, ils se sont ardemment aimés, sans se l'être jamais dit.

Une exquise musique, d'une poésie troublante, soulignait cette scène, Jenny, joignant les mains sur le bord de la loge, le torse penché en avant, son attention en éveil, écoutait de toute son âme les paroles et la musique, pendant que ses yeux se mouillaient de larmes.

Le vieux disait, drapé dans sa houppelande de berger :

« — Que de fois, en menant mes bêtes, je voyais la fumée de votre maison qui avait l'air de me faire signe : Viens ! elle est là ! »

« — Et moi, quand j'entendais crier tes chiens et que je te reconnaissais de loin avec ta grande cape, il m'en fallait de la force pour ne pas courir vers toi. Enfin, maintenant notre peine est terminée, et nous pouvons nous regarder en face sans rougir... Balthazar... »

— Renaude !

« — Est-ce que tu n'aurais pas de honte à m'embrasser, toute vicille et crevassée par

Pour
ACHETER
VENDRE
ou **LOUER**

Maison de rapport, Domaines, Montagnes
Auberges, Hôtels,
Usines, Terrains à bâtir, Villas,
Maisons en ville et à la campagne, Propriétés, etc.
Les jours de foire, à Payerne, Hôtel de la Croix-Blanche.

S'adresser
à l'Agence Immobilière
Fribourgeoise
Edouard FISCHER
Grand'Places, 26
FRIBOURG

CRÉDIT GRUYÉRIEN BULLE

Capital-actions : Fr. 1,000,000.—

Prêts par billets à ordre ou en comptes-courants sur nantissement de titres, cautionnement ou hypothèque.

Escompte d'effets de commerce. — Achat et vente de titres. — Encaissement de titres et de coupons échus. — Fourniture de chèques sur tous pays.

Nous recevons des dépôts d'espèces aux conditions suivantes :

En comptes-courants : disponibles à vue à 3 1/2 % ; disponibles moyennant avertissement à 3 3/4 %.

En caisse d'épargne 4 %.

Contre obligations ou certificats de dépôt à 1 ou 5 ans 4 1/4 %.

Garde et gérance de titres. — Location de compartiments de coffre-fort.

COMPARER

c'est le meilleur moyen de bien juger. A tous ceux qui prennent la peine de voir, les chaussures du magasin d'expéditions

Th. Sottas-Thalman, Bulle

apparaissent comme les meilleures, celles qui chaussent le mieux et les meilleures marché.

Prix fixes.
Maison de confiance.

BROU DE NOIX

Sirup ferrugineux Golliez

(Exigez la marque : 2 Palmiers)

employé avec succès depuis 37 ans, contre les impuretés du sang, boutons, dartres, etc.

En vente dans toutes les pharmacies, en flacons de 3 fr. et 5 fr. 50.

Dépôt général : PHARMACIE GOLLIEZ, Morat.

PHOTOGRAPHIE

Le sousigné avise l'honorable public de Fribourg - Bulle et environs qu'il a repris la succession de Monsieur AUDERGON, photographe.

Par suite d'une longue pratique et en possession d'un procédé tout moderne, il est à même de livrer un travail supérieur comme art et bien-facture. Il se recommande donc aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

L'atelier est ouvert à Bulle le 1^{er} dimanche et à la foire de chaque mois. La pose se fait également bien par n'importe quel temps.

Agrandissement. — Encadrement. — TÉLÉPHONE.

1001

A. HUSSER, photographe.

Mise d'auberge.

On vendra en mises publiques libres, pour raison de famille, le mercredi 5 juillet, dès 2 à 4 heures du jour, l'Auberge de l'Ours avec boucherie et dépendances, à Grange-Paccot.

En cas de non vente, cet établissement sera mis en location, dès 4 heures du soir.

Les mises auront lieu dans une salle particulière de la dite auberge.

Pour renseignements et conditions, s'adresser à M. A. Gougler-Avanthay, taxateur, rue Saint-Pierre, 24. 1060

CONSTRUCTION

FOURNITURES GÉNÉRALES

SOCIÉTÉ MATÉRIAUX, BULLE

Les Fils d'Ernest Glasson 939

Bocaux et bouteilles de stérilisation

SYSTEME

E. Schildknecht-Tobler, Saint-Gall.

Procédé le plus simple, parfait et économique pour la conservation de fruits, légumes, baies, viande sirop, etc.

dans le ménage.

Prospectus gratis et franco.

DÉPÔTS :

A. BOCHUD, BULLE
MAURICE GRIVET, VAULRUZ



Jolis appartements

à louer de suite, au centre de la ville. S'adresser à Haassenstein et Vogler, Bulle, sous H 962 B. 1053

A vendre à très bas prix une

Machine à coudre

à l'état de neuf. S'adresser à Mme Vve Jos. Sudan, à Broc. 1061

A vendre

de suite, beurre extra de table, pure crème, reçu du jour, deux expéditions par poste de 14 kilos par semaine. Offres avec prix à Tercier, fromager, rue du Marché 12, Nyon (Vaud). 1061

A louer

la seconde fleurie d'une gîte. S'adresser à M. François Pythoud, au Châtelet, près Epagny.

A VENDRE

dans la Gruyère, une montagne boisée, de la contenance de 80 poses. Superbe situation. Exploitation aisée. Pour renseignements, s'adresser à M. Gaudard, avocat, Bulle (Suisse).

A vendre

une voiture neuve à longue, essieux « Patent » et ressorts pincettes, à 2 bancs, un char travail, essieux 14 lignes, avec échelles à foin, et un camion sur ressorts, chez SAUDAN, maréchal, BULLE.

A VENDRE

à très bas prix plusieurs cages d'oiseaux. S'adresser à Alphonse Glasson, imprimerie de « la Gruyère », Bulle.

De jeunes garçons

libérés des écoles sont demandés à la

Fabrique de chocolat **CAILLER** à **BROC**.

S'y présenter. 1065

Le 5 juillet prochain, de 2 à 4 heures après midi, il sera exposé en

mises publiques

à l'Hôtel de Ville, à Broc, les immeubles désignés sous les articles 1166b et 1412b du cadastre de dite commune.

Pour visiter les immeubles, s'adresser au propriétaire Jean Barras, feu François, à Broc, et pour les conditions au notaire Andrey, à Bulle. 1036

De jeunes ouvrières

seraient engagées de suite par la

Fabrique de chocolat **CAILLER**, à Broc.

S'y présenter. 1042

Vente d'immeubles

Pour cause de partage, l'Hoirie de François Remy, à Bulle, exposera en vente, par voie de mises publiques, les immeubles qu'elle possède à la Grand'rue, au centre des affaires. Les mises auront lieu lundi 3 juillet, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville de Bulle. 998

AVIS

On trouve à la Laiterie Guillet, ruelle du Lion d'Or, du bon fromage à 90 cts. la livre, ainsi que du bon sérac de montagne et du beurre frais.

Agence agricole Suisse

Autorisée par l'Etat

Demande toujours bons vachers et fromagers (bons gages).

Gigon-Gavard, rue Gutenberg 3 b., Genève. 567

Volailles vivantes

Poussines ordinaires, fr. 1.75 pièce. Poussines avancées, de fr. 1.90 à 2.20 la pièce; pour 12 l'emballage est gratuit.

Canetons de 700 à 900 grammes à fr. 2 pièce.

Oisons de 2 1/2 à 3 kg. à fr. 4.80 pièce.

Dindonneaux de 1 à 1,3 kg. de fr. 3.40 à fr. 4.50 pièce.

Paul TESTUZ, Treytorrens par Cully.

Maladie de la Vessie et des rognons.

En réponse à votre lettre et sur votre désir, j'ai le plaisir de vous informer que, par votre traitement par correspondance, vous avez délivré notre enfant Maria de sa maladie des rognons et de son catarrhe de la vessie. Elle se porte maintenant très bien, Dieu merci.

Recevez, Monsieur, mes meilleurs remerciements.

Mme Catharina Ebnöther-Keller.

Signature légalisée :

M. Diethlem, secrétaire communal.

Schübelbach, le 6 février 1905.

Que celui qui veut savoir de quel mal il est atteint et être guéri, envoie son urine ou la description de sa maladie à l'Institut Médical et de Médecine Naturelle de Niederurnen, (Suisse), H. J. Schumacher, Médecin et Pharmacien diplômé. Brochure gratis sur demande.

Vétérinaire Mettraux

ABSENT

jusqu'à nouvel avis.



Gros morceau 40 cent.
Double morceau 35 cent.
Jolies primes gratuites.